



Probleme avec un stagiaire, précisions svp

Par Visiteur

Bonjour je vous ai déjà posé une question sur le dossier REF-30977 concernant un stagiaire et son comportement agressif au court d'un module de formation .

Vous m avez répondu qu' il était possible de sortir ce stagiaire de la formation puisque le contrat de formation est le document qui relie le stagiaire a l organisme.

Nous envoyons à nos stagiaires 3 documents le contrat de formation et le règlement intérieur et le bulletin d inscription

C'est sur le règlement intérieur que figure les annotations ci jointe

DEROULEMENT DES ATELIERS RESIDENTIELS

L'organisme de formation se réserve le droit de demander à un stagiaire de cesser de suivre la formation du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement des ateliers, avec remboursement par l'organisme de formation des journées auxquelles le stagiaire n'assistera pas.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription comporte de plein droit l'acceptation de ce règlement intérieur

Sur le bulletin d inscription nous rajoutons

DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'organisme fait parvenir au bénéficiaire/stagiaire, en double exemplaire, un(e) contrat/convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le bénéficiaire/stagiaire s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Agora Performance un exemplaire signé et portant son cachet commercial et sa signature.

Seul le contrat de formation et le bulletin d inscription nous sont retournés signé.

Sur le contrat de vente ne figure que des annotations.

Depuis son attitude au cours du dernier atelier de formation

Nous l'avons eu au téléphone le Vendredi 25 Février pour échanger avec lui sur son comportement et nos attentes au cours de notre prochain atelier de formation mais sans possibilité réelle d'échanger avec lui .Il ne veut pas changer d'attitude et souhaite continuer la formation en agissant de la même manière .

1) Est ce que cela suffit pour être couvert en cas d une démarche juridique de sa part , dans le cas ou nous cession la formation du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement des ateliers?

J ai vu qu' il était possible d'échanger avec vous par téléphone